

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Version: 2.0

Date d'émission : 16/05/2014

Date de révision: 23/08/2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Huile Essentielle de Citronnelle Bio**

Code du produit : BIO20612.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Alimentaire.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GALEO CONCEPT

La Cité du Végétal

14F Route de Grillon

84600 VALREAS - FRANCE

Tél : +33 (0)4 26 48 79 50– Fax : +33 (0)426487951.

Email de la personne responsable : reglementaire@galeoconcept.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence FRANCE : ORFILA +33(0)1 45 42 59 59.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315

Skin Sens. 1 H317

Eye Dam. 1 H318

Aquatic Chronic 2 H411

Texte complet des phrases H : voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger.

Mentions de danger (CLP) :
H315 – Provoque une irritation cutanée.
H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 – Provoque des lésions oculaires graves.
H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Huile Essentielle de Citronnelle Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP) :

- P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
- P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment avec de l'eau & savon.
- P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans des contenants/conteneurs prévus à cet effet selon la réglementation en vigueur.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Citronellal	Cas : 106-23-0 CE : 203-376-6	30-40	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
Geraniol	CAS : 106-24-1 CE : 236-719-3	20-30	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Dam.1, H318
Citronellol	CAS : 106-2-9 CE : 203-375-0	9-15	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Géranyl acétate	CAS : 105-87-3 CE : 203-341-5	3-5	Aquatic Chronic 2, H411
Citronellyl acétate	CAS : 150-84-5 CE : 205-775-0	7 - 12	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
d-Limonène	CAS : 5989-27-5 CE : 227-813-5 Index : 601-029-00-7	1-5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Eugenol	CAS : 97-53-0 CE : 202-589-1	<= 0,9	Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319
Linalool	CAS : 78-70-6 CE : 201-134-4	<= 0,9	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319

Textes des phrases H : voir section 16.

3.2. Mélange

Non applicable.

Huile Essentielle de Citronnelle Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après contact avec les yeux	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Risque d'incendie quand exposé à la chaleur ou à une flamme.
Danger d'explosion	: Ne rentre pas dans la catégorie des produits à risque d'explosion.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
----------------------	---

6.1.2. Pour les secouristes

Equipe de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence	: Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Huile Essentielle de Citronnelle Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables, la contamination des égoûts. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Contenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustible (sable, terre). Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter de respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Des équipements appropriés pour faire face aux incendies, déversements et fuites doivent rester à disposition.
Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où le produit est utilisé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans les emballages d'origine, à l'abri des variations de température, des rayons directs du soleil, des flammes nues, des sources de chaleur et du gel. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hors de portée des enfants.

Lieu de stockage : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri de la lumière. Protéger de la chaleur.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Stocker dans un récipient fermé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Protection des mains : Gants de protection.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide limpide.

Couleur : Jaune clair à jaune brun clair.

Odeur : Caractéristique du citronnelal.

Huile Essentielle de Citronnelle Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

pH	: Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	: 81°C.
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable.
Densité relative de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: 0,880 – 0,895.
Solubilité	: Peu soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Indice de réfraction : 1,466 – 1,473.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec des étincelles, les flammes, de la chaleur, les rayons directs du soleil, les températures élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune si utilisation correcte du produit.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Non classé.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.

Huile Essentielle de Citronnelle Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé.

Danger par aspiration : Non classé.

Linalool (78-70-6)	
DL50 orale (rat)	2 790 mg/kg
DL50 orale (souris)	3 120 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	5 610 mg/kg
D-limonène (5989-27-5)	
DL50 orale (rat)	4 400 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	> 5 000 mg/kg
Geraniol (106-24-1)	
DL50 orale (rat)	3 600 mg/kg
DL50 cutanée (lapin)	> 5 000 mg/kg

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

D-limonène (5989-27-5)	
CL50 poisson 1	0,702 mg/l Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 96h
CL50 daphnie 1	69,6 daphnie - 48h
Linalool (78-70-6)	
CL50 poisson 1	27,8 mg/l CL50 (Poisson : truite arc-en-ciel) - 96h
CL50 autres organismes aquatiques 1	88,3 mg/l Desmodesmus subspicatus (algue verte) – 96h
CL50 daphnie 1	59 mg/l EC50 48 h – Daphnia magna [mg/l]
NOEC chronique poisson	3,5 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)- 96h
NOEC chronique crustacé	25 mg/l daphnie - 48h
Geraniol (106-24-1)	
CL50 poisson 1	Env. 22 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre) - 96h
CL50 daphnie 1	10,8 mg/l EC50 48 h – Daphnia magna [mg/l]
CL50 autres organismes aquatiques 1	13,1 mg/l Desmodesmus subspicatus (algue verte) – 96h

12.2. Persistance et dégradabilité

D-limonène (5989-27-5)	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement
Linalool (78-70-6)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Non établi.
Biodégradation	100% 13jours – ZAHN-WELLENS Test OCDE n°302B
Geraniol (106-24-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Non établi.
Biodégradation	80 - 100% aérobic, durée d'exposition : 3 jours

12.3. Potentiel de bioaccumulation

D-limonène (5989-27-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi
Linalool (78-70-6)	
Log Pow	2,97
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

Huile Essentielle de Citronnelle Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Geraniol (106-24-1)

Log Pow	2,5 à 25°C
Potentiel de bioaccumulation	Non établi

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

14.1. Numéro ONU

N° ONU	:	3082
N° ONU (IATA)	:	3082
N° ONU (IMDG)	:	3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Description document de transport : UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A, 9, III, (E).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR)	:	9
Étiquettes de danger (ADR)	:	9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	:	III
--------------------------	---	-----

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	:	M6
Dispositions spéciales (ADR)	:	274, 335, 601
Catégorie de transport (ADR)	:	3
Quantités limitées (LQ) (ADR)	:	5L
Quantités exceptées (ADR)	:	E1

Huile Essentielle de Citronnelle Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Véhicule pour le transport en citerne	:	AT
Danger n°(code Kemler)	:	90
Panneaux oranges	:	90 3082
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	:	E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient aucune substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

SECTION 16 : Autres informations

Sources des données : Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH :

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

Huile Essentielle de Citronnelle Bio

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.